



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PROJET D'ARRÊTÉ

**Arrêté préfectoral n° 2022/DDT/SEPR  
autorisant le syndicat mixte des 4 vallées de brie à effectuer des travaux de  
restauration de la continuité écologique et hydromorphologique sur le site hydrau-  
lique de l'ancien moulin Barbier et les déclarant d'intérêt général**

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC  
(articles L. 120-1, L. 123-19-1 du Code de l'environnement)**

### **Consultation du 1<sup>er</sup> septembre au 22 septembre 2022 inclus**

Le projet d'arrêté déclarant d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique et hydromorphologique sur le site hydraulique de l'ancien moulin Barbier projetée par le syndicat mixte des 4 vallées de la brie a été soumis à la consultation du public du 1<sup>er</sup> septembre au 22 septembre 2022 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site de la préfecture de Seine-et-Marne :

- <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Consultations-publiques>
- et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement et Prévention des Risques.

Le public était invité à donner son avis par courriel aux adresses suivantes :

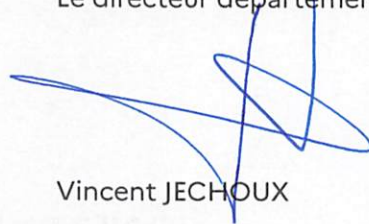
- [ddt-ppe@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-ppe@seine-et-marne.gouv.fr)
- ou par courrier à la DDT de Seine-et-Marne – Service Environnement et Prévention des Risques.

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION :**

La consultation du public n'a recueilli aucune remarque ou commentaire.

Melun, le **28 SEP. 2022**

Le directeur départemental des territoires



Vincent JECHOUX